Ch. 7 - Travaux de fin d'exercice Comptabilité

R. Absil

Haute École Bruxelles-Brabant École supérieure d'Informatique



16 décembre 2019

Table des matières

- 1 Introduction
- InventaireÉvaluation des stocks
 - Evaluation des stocks
- 3 Amortissements
- 4 Provisions



Introduction



Introduction

- En fin d'exercice, il convient de faire plusieurs opérations
- Avant la clôture des comptes
 - Établissement du bilan (+ annexe)
 - Établissement du compte de résultat
- Des vérifications et régularisations sont nécessaires
 - Fournir des informations fiables
- Entre autres, il faut
 - Effectuer un inventaire
 - Évaluation et régularisation des stocks
 - 2 Comptabiliser les amortissements
 - 3 Effectuer diverses opérations telles que
 - Provisions
 - Régularisations diverses
 - 4 Affecter le bénéfice
 - Divers calculs et écriture comptables



Rappels courts

- Inventaire
 - Évaluer « l'état » de l'entreprise
 - S'assurer que la comptabilité correspond à cette évaluation
- 2 Amortissements
 - Dépréciations dues à la vétusté et l'obsolescence
 - Tenir compte de ces dépréciations
- En cas d'irrégularités : corriger
- A la fin de l'exercice, il faut affecter le bénéfice
 - Décider quoi en faire



Inventaire



Obligation légale

Obligation légale

Loi 17/07/1975, Art. 10, §1

Les comptes sont, après mise en concordance avec les données de l'inventaire, synthétisés dans un état descriptif constituant les comptes annuels.

Remarque importante

■ Pas uniquement comptabiliser les marchandises en stock



Inventaire : détails

- Effectuer l'inventaire consiste à
 - Examiner l'ensemble des immobilisés
 - dont les stocks
 - Examiner l'ensemble des dettes et créances de l'entreprise
 - S'assurer que les chiffres fournis par le système comptable correspondent à la réalité
 - Si ce n'est pas le cas, il faut corriger
- Loi 17/07/1975, Art. 9
- Première étape : vérification
 - Établir les totaux au débit et au crédit, ainsi que soldes de chaque compte du grand livre
 - Établir une balance provisoire
 - Les totaux au débit et au crédit doivent correspondre
 - Les soldes au débit et au crédit doivent correspondre



Inventaire général (1/2)

- Évaluation des immobilisations
 - Frais d'établissement
 - Immobilisations corporelles et incorporelles
 - Amortissements
 - Règles à appliquer
 - Réductions de valeurs et plus-values
- Inventaire des stocks et régularisations
- Inventaire des créances
 - Analyse de la balance clients
 - Constatation de pertes
 - Constatations de réductions de valeur
 - Constatations de créances douteuses
 - Créances libellées en devises (corrigées en fonction des cours)
 - Dans tous les cas : régulariser



Inventaire général (2/2)

- Inventaire des dettes
 - Analyse de la balance fournisseurs
 - Dettes à long terme et à court terme
 - Transfert de dettes à plus d'un an vers dettes échouant dans l'année
 - Dettes libellées en devises
 - Régulariser la situation
- Inventaire de caisse et régularisation
- Mise en correspondance du compte Banque et des extraits de compte
- Analyse des charges et produits et rattachement à l'exercice auxquels elles/ils doivent être imputées



Les immobilisations

- Il existe quatre types d'immobilisations
 - Frais d'établissement (A.I)
 - Frais liés à la création de l'entreprise
 - Immobilisations incorporelles (A.II)
 - Divers
 - Immobilisations corporelles (A.III)
 - Immeubles, véhicules, etc.
 - Immobilisations financières (A.IV)
 - Actions et parts



Frais d'établissement

- Essentiellement frais liés à la fondation de l'entreprise
- Augmentation de capital
- Exemple
 - Frais de notaire
 - Pour la création de l'entreprise
 - Frais de publication
 - Frais d'impression de titres
 - Actions et parts
- On voudrait les imputer comme charges
 - Imposerait les frais liés à la création sur le premier exercice
 - Peut être considérable
 - Peut refléter une situation peu favorable lors la première année
- Recommandé d'acter ces frais à l'actif (AR 30/01/2001, Art. 58)
- Frais amortis sur une durée maximale de 5 ans (Art. 59)



Immobilisations incorporelles

- Essentiellement constituées des
 - Frais de recherche et développement
 - Brevets et licences, logiciels
 - Goodwill

Goodwill

- Valeur nette d'une entreprise : total actif moins les dettes
- Goodwill : différence entre la valeur d'achat d'une entreprise et sa valeur nette
- Correspond aux éléments immatériels d'un fond de commerce
 - Enseigne, clientèle
- Exemple : achat pour 1,5M d'une entreprise dont le bilan est d'une valeur de 1M€, dont des dettes de 150k€.
 - Goodwill = 1,5M 1M€ + 150k€ = 650k€

Immobilisations corporelles

- Comprend, entre autres,
 - Immobilier
 - Mobilier
 - Installations, machines, outillage
 - Fournitures
 - Véhicules
- Souvent, leur acquisition ne passe pas par un compte de charge
 - Dans le cas d'un achat d'immeuble, les frais notariaux et d'enregistrement font partie du prix (pas de charge, AR 30/01/2001, Art. 36) - A.22(C)



Immobilisations financières

- Très (très) complexe
- Comprend entre autre
 - Titres d'autres sociétés détenus par l'entreprise
 - Actions et parts
 - L'entreprise recherche un lien durable avec ces sociétés
 - La contribution peut être minime comme majeure (pour un achat)
 - Crédité en A.28, à la valeur d'acquisition, frais inclus
 - Cautions (pour garantie), garanties locatives, etc.



Les comptes de stock

- Lors de l'achat et la vente de marchandise, on doit passer par un compte de charge ou de produit
- Il existe des comptes de stocks (classe 3)
- Débités quand les marchandises sont stockées
- Crédités quand les produits sont déstockés
- Uniquement lors de l'inventaire!
 - Actée lors du livre des inventaires
- Ces comptes ne sont jamais mouvementés en cours d'exercice
- Problème : comment valoriser les stocks ?
 - ... sans se compliquer la vie ?



Évaluation des stocks

- Quatre méthodes prévues par la loi (AR 30/01/2001, Art. 43)
 - Prix individuel
 - Logistiquement difficile, sauf si peu de produits ou et de type différents
 - Prix moyen pondéré
 - On adapte le prix de vente en fonction des prix d'achats
 - 3 FIFO
 - On vend les vieux stocks d'abord, à leur prix
 - 4 LIFO
 - On vend les nouveaux stocks d'abord, à leur prix
- Attention au principe de permanence
 - Marchandises de même type doivent utiliser la même méthode
 - On peut changer d'un exercice à l'autre, sous réserve de justifier et d'impacter les conséquences



Prix moyen pondéré

- 1 Le 1/12 : achat de 100 chemises à 18.75€ pièce
- 2 Du 1/12 au 10/12 : vente de 70 chemises
- 3 Le 11/12 : achat de 120 chemises à 19.25€ pièce
- 4 Du 11/12 au 20/12 : vente de 90 chemises
- 5 Le 21/12 : achat de 60 chemises à 20.25€ pièce
- 6 Du 21/12 au 31/12 : vente de 50 chemises

Date	Achats	Ventes	Stock		
			Q ^{té}	Total	Prix u.
1/12	100 · 18.75 = 1875		100	1875	18.75
1/12 - 10/12		70 · 18.75	30	562.5	18.75
11/12	$120 \cdot 19.25 = 2310$		150	2872.5	19.15
11/12 - 20/12		90 · 19.15	60	1149	19.15
21/12	$60 \cdot 20.25 = 1215$		120	2364	19.7
21/12 - 31/12		50 · 19.7	70	1379	19.7

FIFO

- 1 Le 1/12 : achat de 100 chemises à 18.75€ pièce
- 2 Du 1/12 au 10/12 : vente de 70 chemises
- 3 Le 11/12 : achat de 120 chemises à 19.25€ pièce
 - 4 Du 11/12 au 20/12 : vente de 90 chemises
- 5 Le 21/12 : achat de 60 chemises à 20.25€ pièce
- 6 Du 21/12 au 31/12 : vente de 50 chemises

Date	Achats	Ventes	Stock		
Date	Actials		Q ^{té}	Total	Prix u.
1/12	100 · 18.75 = 1875		100	1875	18.75
1/12 - 10/12		70 · 18.75	30	562.5	18.75
11/12	120 · 19.25 = 2310		30	562.5	18.75
			120	2310	19.25
11/12 - 20/12		30 · 18.75	60	1155	19.25
		60 · 19.25			
21/12	60 · 20.25 = 1215		60	1155	19.25
			60	1215	20.25
21/12 - 31/12		50 · 19.25	10	192.5	19.25
			60	1215	20.25

LIFO

Date	Achats	Ventes	Stock		
Date			Q ^{té}	Total	Prix u.
1/12	100 · 18.75 = 1875		100	1875	18.75
1/12 - 10/12		70 · 18.75	30	562.5	18.75
11/12	120 · 19.25 = 2310		30	562.5	18.75
			120	2310	19.25
11/12 - 20/12		90 · 19.25	30	562.5	18.75
		90 · 19.25	30	577.5	19.25
21/12	60 · 20.25 = 1215		30	562.5	18.75
			30	577.5	19.25
			60	1215	20.25
21/12 - 31/12			30	562.5	18.75
		50 · 20.25	30	577.5	19.25
			10	202.5	20.25



Opérations comptables de variation de stock

- Les comptes de stocks ne sont mouvementés qu'après inventaire
 - Les valeurs y figurant proviennent du dernier inventaire
- À l'inventaire, trois cas sont possibles
 - Le stock n'a pas changé (aucune écriture nécessaire)
 - Le stock a augmenté
 - 3 Le stock a diminué

Remarque importante

Un compte stock n'est mouvementé qu'avec un compte « variation de stock »



Augmentation de stock

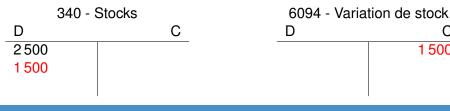
- Une entreprise possède un stock de 2500€, et achète durant un exercice pour 22500€ de marchandises et en vend pour 46500€
- L'inventaire en fin d'exercice dénote un stock d'une valeur de 4000€

Le stock a augmenté

- On a acheté plus de biens qu'on en a vendu
- On en a « stocké » une partie
- Diminution de charge



Écriture



Compte de résultats

Ventes et prestations : 46 500

Il Coût des ventes et prestations : 21 000

A Approvisionnements

1. Achats: 22500

Variation de stocks : −1 500

Résultat : 25 500€



Diminution de stock

- Une entreprise possède un stock de 2500€, et achète durant un exercice pour 22500€ de marchandises et en vend pour 46500€
- L'inventaire en fin d'exercice dénote un stock d'une valeur de 500€

Le stock a diminué

- On a vendu plus de biens qu'on en a acheté
- On a puisé dans le stock de l'année précédente
- Charge



Écriture

6094 - Variation de stock D C

Compte de résultats

Ventes et prestations : 46500

Il Coût des ventes et prestations : 24500

A Approvisionnements

1. Achats : 22500

2. Variation de stocks: 2000

Résultat : 22 000€



Amortissements



Principe

- Les immobilisations acquises par l'entreprise perdent de la valeur au fil du temps
 - Perte due à l'usure, à l'obsolescence, à la vétusté
- Il faut acter cette perte de valeur par un ajustement comptable
 - Amortissement
- La manière d'amortir un bien est définie par l'organisme de gestion de l'entreprise
 - Attention au principe de permanence
- La loi régit les différentes manières possibles d'amortir (AR 30/01/2001)
- Les amortissements sont obligatoires
 - Annuellement pour les indépendants et PME
 - Ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice
 - Effectués en avec prudence, sincérité, bonne foi
- Valeur résiduelle : valeur « restante » d'un bien au sein de la comptabilité, après amortissement

Durée de vie utiles

- C'est l'organisme de gestion de l'entreprise qui détermine la durée de vie utile d'un bien
 - En fonction de son utilisation
- Durées de vie classiques
 - Immeuble : 25 à 30 ans
 - Installations, machines, outillages : 10 à 15 ans
 - Mobilier: 10 à 15 ans
 - Matériel roulant : 4 à 5 ans
 - Matériel informatique et de bureau : 3 à 5 ans



Types d'amortissement

- En Belgique, il n'existe qu'un seul type d'amortissement
 - L'amortissement linéaire
- Chaque année, les biens perdent la même valeur
 - Exemple : sur 8 ans, le bien perd 12.5% de sa valeur par an
- Avant, il existait un autre type d'amortissement
 - L'amortissement dégressif
 - Certains biens perdent plus de valeur en début de vie



Amortissement linéaire

■ Bien de 32000€ d'une durée de vie utile de 8 ans

Année Amortissement		Amortissements	Valeur	
Ailliee	Amortissement	cumulés	résiduelle	
1	4000	4000	28000	
2	4000	8000	24000	
3	4000	12000	20000	
4	4000	16000	16000	
5	4000	20000	12000	
6	4000	24000	8000	
7	4000	28000	4000	
8	4000	32000	0	

Écritures

 Supposons qu'une machine perde 2 000 de valeur en fin d'exercice

6302 - Dot. a	ux amort. sur IC	2309 - Mach	nines, Amort. actés
D	С	D	С
2000			2 000

- Les amortissements actés sont comptabilisés dans un compte d'actif
 - Compte d'immobilisation se terminant par 9
- On les crédite car cela représente une diminution d'actif



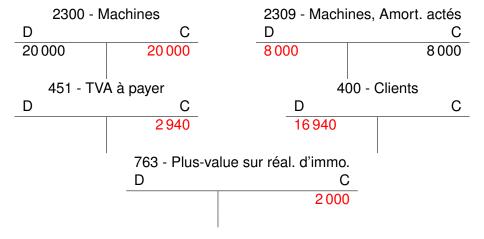
Revente de bien partiellement amorti

- Supposons que l'on revende un bien partiellement ou complètement amorti
- À l'évidence, il faut
 - Créditer le compte d'actif
 - Débiter les amortissements actés
 - Débiter le compte client
 - Créditer le compte de TVA à payer
- Deux cas possibles
 - Valeur de vente > valeur nette
 - Plus-value
 - On crédite le compte 763 « Plus-values sur réalisations d'immobilisations »
 - Valeur de vente < valeur nette</p>
 - Moins-value
 - On débite le compte 663 « Moins-values sur réalisations d'immobilisations »



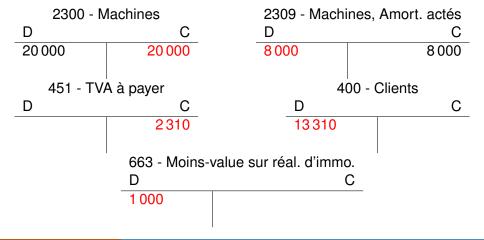
Écriture : plus-value

Vente d'une machine pour 14 000€ (HTVA 21%), acquise pour 20 000€ et d'une valeur nette de 12 000€



Écriture : moins-value

Vente d'une machine pour 11 000€ (HTVA 21%), acquise pour 20 000€ et d'une valeur nette de 12 000€



Provisions





Concept de provision

Principe

- Mettre de l'argent de côté pour une dépense probable
- L'échéance et / ou le montant ne sont pas connus
- Différent d'une dette ou d'une charge à payer
 - Dette : montant et échéance connue
 - Charge à payer : dette certaine dont le montant ou l'échéance est imprécis
 - ... mais plus précis qu'une provision
- On ne peut pas provisionner pour couvrir des amortissements
- Classiquement, elles sont effectuées en fin d'exercice
- Parfois, les provisions s'étalent sur plusieurs années
- Certaines provisions sont déductibles fiscalement



Exemple de provisions

- Provisions pour pensions et pré-pensions
- Provisions pour grosses réparations et gros entretiens
 - Passé un milliard de tours, il faut effectuer l'entretien de la centrifugeuse
- Provisions pour garanties
 - Si on découvre un défaut dans une ligne de production, on prévoit des retours en garantie
- Provisions pour litige
 - On prévoit de perdre un procès au tribunal
- Provisions pour perte de taux de change
- Provisions pour amendes



Écriture d'une provision

- Les provisions représentent un passif
- Lorsque l'on provisionne, on
 - Débite le compte de charge associé (6350, 6360, 6370)
 - Crédite le compte de passif associé (160 165)
- Les provisions non utilisées doivent être reprises
- On ne peut pas les laisser au passif
 - On crédite le compte de charge associé (6351, 6361, 6371)
 - On débite le compte de passif associé
- Peut survenir si
 - la « menace » disparaît
 - on a surévalué
- Trois cas possibles
 - le montant à dépenser est exactement celui prévu
 - 2 le montant à dépenser est inférieur à la provision
 - 3 le montant à dépenser est supérieur à la provision



Provision annuelle

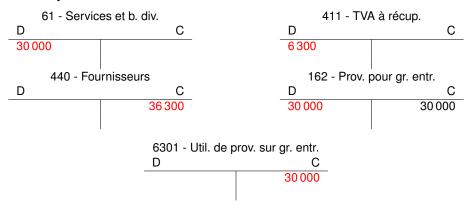
- Dans une aciérie, on un four à haute température d'une valeur de 4 000 000€
- Il est prévu d'effectuer un entretien tous les trois ans
- Le dernier entretien, en 2017, a été facturé 30 000€ (HTVA 21%)
- On prévoit que le prochain entretien aura un coût comparable
- Tous les ans, on choisit de provisionner 10 000€
 - Le coût de l'entretien est réparti sur 3 ans



Tous les ans, le solde du compte 162 va augmenter

Le montant provisionné est exact

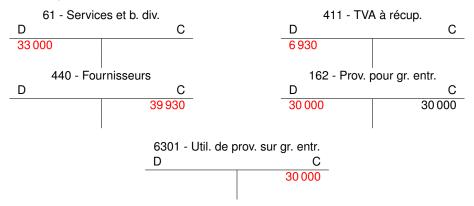
Le jour de l'entretien, le fournisseur facture 30 000€



- Impact nul sur le compte de résultat
 - La charge est complètement compensée par la provision

Le montant provisionné est insuffisant

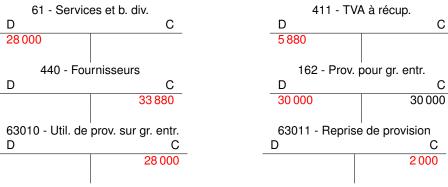
■ Le jour de l'entretien, le fournisseur facture 33 000€



- Impact négatif sur le compte de résultat
 - Il reste une charge de 3 000€ à couvrir

Le montant provisionné est suffisant

Le jour de l'entretien, le fournisseur facture 28 000€



- Impact positif sur le compte de résultat
 - Les 2 000€ préalablement provisionnés diminuent les charges de l'exercice